

## Politique éditoriale de la publication

### *Le Beccaria – Revue des criminologues du Québec*

*Le Beccaria – Revue des criminologues du Québec* est une publication officielle de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) qui permet d'approfondir des sujets nommés au bénéfice de ses membres et de sa communauté. L'OPCQ désire en faire une ressource claire, complète et crédible répondant aux besoins de communication de tous. Les objectifs de la revue consistent à emmener les criminologues à se questionner et à se tenir à jour sur leur pratique, à intéresser le public aux réalités du métier, à faire rayonner la profession et à informer la population de la mission de l'Ordre.

Pour ce faire, la revue est rédigée selon ces principes :

- *Le Beccaria – Revue des criminologues du Québec* reflète la mission, les valeurs et les objectifs de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec. La revue donne l'exemple et inspire les professionnels dans leur pratique.
- Rédigée principalement et dirigée exclusivement par des criminologues membres de l'OPCQ, les processus de publication s'inspirent des meilleures pratiques journalistiques et communicationnelles.
- Un langage simple mais professionnel et une information vulgarisée sont privilégiés pour permettre de rendre accessible le contenu à tous.
- *Le Beccaria* aborde principalement des sujets liés à l'intervention en criminologie mais permet aussi un arrimage avec les communautés de recherche, d'enseignement et d'analyse en criminologie. L'OPCQ publie principalement :
  - o Des articles scientifiques, portraits et entrevues portant sur le sujet nommé ;
  - o Des nouvelles de l'OPCQ et des mises à jour sur les lois et règlements qui touchent la pratique des criminologues ;
  - o Des annonces de la part de l'Ordre et publicités de ses partenaires.

Le format convenu de la revue est exclusif au web. Pour les premières éditions, l'OPCQ publiera deux éditions par année au printemps et à l'automne. Ces numéros contiennent des dossiers thématiques et des chroniques récurrentes qui sont complétés par des articles variés. Tous les articles, chroniques et dossiers sont coordonnés par les membres du comité de rédaction de la revue. Les articles hors thématiques peuvent être insérés, dans n'importe quel numéro de la revue, à la discrétion du comité de rédaction en fonction des textes reçus et des sujets abordés.

#### Principes et étapes de soumission de texte pour *Le Beccaria*

Les membres ou non-membres qui désirent soumettre un texte doivent l'envoyer en formats Word et PDF. Ce texte sera ensuite soumis au comité de rédaction et classé selon les thèmes et les sujets des numéros en cours ou à venir. Si le texte correspond au sujet traité, est jugé pertinent,

intéressant, qu'il traite d'un sujet nouveau ou sous un nouvel angle et qu'il possède des références fiables, le comité procédera à une lecture plus approfondie.

Si le texte envoyé est un éditorial ou une lettre ouverte, nous prendrons soin de vérifier que les propos vont de pair avec les valeurs et la mission de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec, tout en privilégiant la liberté d'expression. Si le texte envoyé est un reportage, un article ou un dossier thématique, il doit être clair, neutre et doit relever d'une recherche ayant une méthode explicitée.

Les textes envoyés doivent comprendre un nombre déterminé de mots selon la section de publication pressentie. Le comité de rédaction se réserve le droit de réduire le texte pour assurer l'uniformité de la mise en page. Tout changement de contenu sera fait avec l'accord de l'auteur du texte.

Soumission par e-mail : [jforgetrenaud@ordrecrim.ca](mailto:jforgetrenaud@ordrecrim.ca)

Les textes soumis doivent respecter la mise en page expliquée dans le document de consignes disponible auprès de l'Ordre. Ils doivent être écrits entièrement en français. Tous les textes qui sont envoyés à l'Ordre doivent contenir :

- ◆ Le nom, le prénom et le titre du collaborateur ;
- ◆ L'institution pour laquelle le collaborateur travaille (ou l'entreprise, organisation, etc.) ;
- ◆ L'adresse postale complète et le courrier électronique du collaborateur ;
- ◆ Le titre, le sous-titre (s'il y a lieu) le résumé du texte soumis et les principaux mots-clés ;
- ◆ La section pressentie (voir le document Consignes aux collaborateurs) ;
- ◆ Si pertinent, les images reliées au sujet, en haute résolution.

Un accusé de réception sera envoyé à tous les soumissionnaires indiquant la prochaine période d'analyse.

La décision de publier ou non un article appartient au comité de rédaction, lequel relève du département des communications de l'OPCQ. En cas de litige entre les demandeurs et le comité, la décision finale appartient à la direction générale.

Les textes contenant ce type de contenu seront automatiquement refusés :

- Propos à caractère injurieux, haineux, obscènes, vulgaires, diffamatoires, menaçants, racistes ou sexistes ;
- Propos harcelants ou manquant de respect envers l'OPCQ en tant qu'entité ou envers un individu ;
- Propos mensongers, non fondés, diffamatoires ou nuisant arbitrairement à la réputation d'un individu ou d'une organisation ;
- Propos non reliés à la criminologie, l'OPCQ ou au sujet discuté ;
- Propos qui ne respectent pas la vie privée d'autrui ou le code de déontologie. Les collaborateurs doivent s'assurer d'adopter un comportement et un discours conforme à l'image et à la crédibilité de la profession, au secret quant aux renseignements de nature confidentielle et aux limites de la relation professionnelle.

Aucun publiereportage commandité ne sera accepté par souci de transparence. Dans un objectif de rentabilité, l'OPCQ se réserve par contre le droit de vendre des espaces publicitaires. Ceux-ci seront clairement séparés des textes soumis ou produits dans le cadre du dossier thématique.

Les publicités soumises doivent se conformer à la Politique publicitaire de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

### Éléments techniques

Chaque numéro de la revue *Le Beccaria*, inclura ces informations au verso de la page de couverture.

*Le Beccaria – Revue des criminologues du Québec* est publié 2 fois par année par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.

1100 boulevard Crémazie, bureau 610

Montréal (Québec) H2P 2X2

Téléphone : (514) 437-6727

Sans frais : (844) 437-6727

Télécopieur : (514) 416-2255

Courriel : [info@ordrecrim.ca](mailto:info@ordrecrim.ca)

Les opinions émises dans *Le Beccaria* ne reflètent pas nécessairement celles de l'Ordre. La direction se réserve le droit de modifier les articles pour les besoins de la mise en page en respectant, autant que possible, l'esprit et l'essence du texte. Toute reproduction de textes est autorisée à la condition de mentionner la source.

- ◆ Éditeur : Ordre professionnel des criminologues du Québec
- ◆ Comité de rédaction : (...)
- ◆ Collaborateurs pour ce numéro du *Beccaria* : (...)
- ◆ ISSN et dépôt légal : (...)
- ◆ Date de tombée du prochain numéro : (...)

Les auteurs des textes que contiennent cette revue confirment avoir obtenu les informations associées de sources sérieuses et véridiques. L'OPCQ et ses collaborateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables d'une donnée erronée considérant qu'ils ont contribué au meilleur de leurs connaissances. Les propos signés sont ceux des auteurs.

Les lecteurs sont invités à consulter la politique éditoriale complète disponible sur le site web de l'Ordre. Cette politique éditoriale s'appuie sur les lois et règlements en vigueur dans la province du Québec, sur la *Chartre de la langue française*, le *Code des professions* et les règlements et politiques émis par l'Ordre professionnel des criminologues du Québec.